

Même si l'on n'est plus au niveau des plus de 29°C enregistrés à Beauvais pendant trois jours de suite les 6, 7, 8 septembre dernier, les températures de ces derniers jours restent nettement au-dessus des normales de saison. Sur cette première quinzaine de septembre les maximales restent très élevées à plus de 5°C au-dessus des normales et les moyennes journalières à près de 4°C au-dessus des normales ce qui est assez exceptionnel sur 15 jours. Les orages de ce mardi ont localement été violents mais la pluie a été globalement la bienvenue.

Les températures élevées restent favorables au rattrapage des stades de développement des cultures à récolte d'automne. Attention au sclérotinia sur tournesol. Quant aux pluies, elles vont relancer les colzas, qui avançaient déjà bien pour les premiers semis, mais qui étaient un peu scotchés par le sec pour les parcelles en cours de levée.

COLZA

Un peu d'activité altises

La pluie relance la végétation ce qui aide les plantes à mieux résister aux ravageurs. Sur les colzas les moins avancés on surveillera néanmoins les altises y compris la grosse altise qui commence à se manifester. Le seuil d'intervention est toutefois assez élevé avec 80% des pieds touchés et 25% de la surface foliaire détruite jusqu'au stade 4 feuilles. Un quart des parcelles a de surcroît déjà atteint ce stade voir dépassé dans quelques parcelles particulièrement avancées. Au vu des résistances ne pas utiliser de pyrèthres, mais plutôt une solution telle que Trébon 30 EC à 0,2 L/ha.

Limaces calme à suivre

Aux stades les plus jeunes et avec la pluie, surveiller l'activité des limaces comme indiqué les semaines précédentes. En cas de nécessité, préférer une solution à base de phosphate de fer telle que SluXX HP à la dose de 5 kg/ha, voire 7 kg/ha dans les zones éventuellement plus infestées.

S'occuper des repousses

Les repousses de céréales sont bien présentes et bien développées. Tant que le colza n'est pas concurrencé, attendre que tout soit levé. On sait que l'essentiel de la levée est terminé quand on a des repousses à 2 ou 3 feuilles et que l'on n'en voit plus au stade coléoptile à 1 feuille. Dans ce cas on peut s'en occuper. L'avantage des repousses est que s'agissant de plantes sélectionnées par la main de l'Homme, il n'y a pas de risque de résistance. On peut utiliser par exemple Fusilade Max à 0,75 L/ha + Actirob B à 1 L/ha. S'il y a en même temps des vulpins et ray-grass sauvages, mieux vaut opter pour une solution telle que Centurion 240 EC à 0,5 L/ha + Actirob B à 1 L/ha.

Conseil collectif rédigé pour le département de l'Oise mardi 14 septembre 2021 (BSV G.C. N°31), par Dumoulin François, Ingénieur Références Méthodes, Chambre d'agriculture de l'Oise Odase.

Message rédigé à partir d'observations ponctuelles sur des parcelles de référence (parcelles fixes ou flottantes du réseau d'épidémiosurveillance du territoire, BSV, groupe DEPHY, plate forme régionale d'expérimentation) et locales, par les conseillers et techniciens de la Chambre d'Agriculture de l'Oise : H.Baudet, M.Demeiller, F.Dumoulin, L.Legrand, L.Neels, B.Schmitt, S.Wieruszski. Les messages sont adaptés au contexte global du département de l'Oise, sans pouvoir prendre en compte toutes les spécificités locales ou parcellaires, ni les objectifs de l'agriculteur. Les produits phytosanitaires ne sont cités qu'à titre d'illustration, indépendamment de tout intérêt particulier et commercial. Chaque produit cité pointe un lien vers le site [e-phv](#) du MAAPAR, donnant accès à aux données réglementaires (n° d'AMM, matières actives, dosages, usages, DAR, ZNT, nombre d'applications maximales, bonnes pratiques,...). L'utilisation des produits phytosanitaires et la décision d'intervenir restent sous l'entière responsabilité des exploitants et opérateurs en exploitation agricole.

Lire l'étiquette du produit commercial avant son utilisation.

La Chambre d'Agriculture de l'Oise est agréée par le Ministère chargé de l'Agriculture sous le n° IF 01762 pour son activité « conseil indépendant à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques », dans le cadre de l'agrément multi-sites porté par l'APCA.